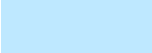


LÉGENDE

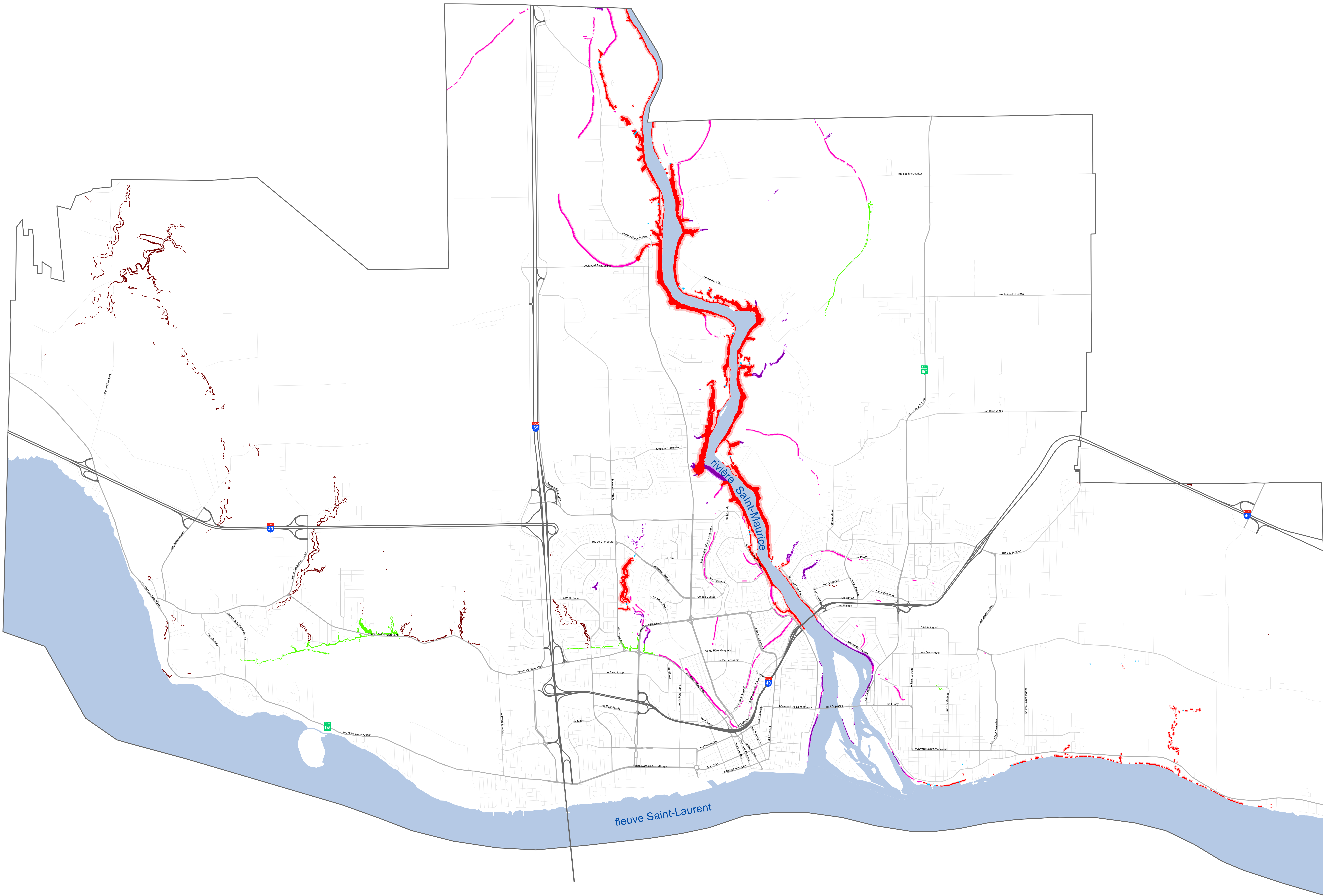
Contenu réglementaire

Zones exposées aux glissements de terrain

- | | |
|---|--|
|  | NA1-Bande de protection à la base et au sommet du talus |
|  | NA1-Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique |
|  | NA2-Bande de protection à la base et au sommet du talus |
|  | NA2-Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique |
|  | NS1-Bande de protection à la base et au sommet du talus |
|  | NS1-Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique |
|  | NS2-Bande de protection à la base et au sommet du talus |
|  | NS2-Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique |

Talus exposés aux glissements de terrain

-  Talus de sols à prédominance argileuse
-  Talus de sols à prédominance sablonneuse



Projet de règlement d'urbanisme normatif (2021, c. xx)

[illegible]

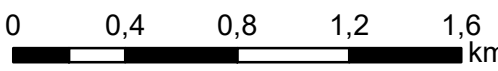
Réalisation:
Équipe de la Direction de l'aménagement et du développement urbain

Sources:
Ce produit comporte de l'information géographique de base
provenant du gouvernement du Québec et de la Ville de
Trois-Rivières.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
© Ville de Trois-Rivières, tous droits réservés.

Date de création: 2020-12-01
Date de mise à jour: n.a.
Date d'impression: 2021-04-12



1:27 000



Système de coordonnées: NAD 1983 MTM 8